



**VENDREDI**

28 FEVRIER 1834.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPÉLETIER ET C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



**TROISIÈME ANNÉE.**

308.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	35

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

# LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

L'avis suivant a été porté dans Lyon à MM. les abonnés de la Glaneuse.

Les persécutions redoublent contre la Glaneuse; le numéro de dimanche dernier a été le prétexte d'un nouveau procès. Hier, avant le jour, nos bureaux, comme le domicile de chacun de nos Rédacteurs, ont été envahis, à la fois, par toute la police de Lyon. — Ces poursuites, aussi absurdes qu'odieuses, ont retardé la publication de la Glaneuse qui paraîtra demain vendredi.

Nous vous tiendrons compte des numéros qui n'ont pu paraître.

Les rédacteurs et gérans  
de la Glaneuse.

## TERREUR DU JUSTE-MILIEU.

Plus l'infame système qui pèse sur nous sent approcher le moment de sa ruine, plus il semble qu'il veut se hâter de combler la mesure de ses cruautés et de ses infamies. Désormais son règne peut finir, car il aura été dignement rempli! La pensée immuable qui disait autrefois à Barrère : *Il faut encore des lanternes*; celle qui contribua à organiser les massacres de septembre, veut que son dernier terme soit digne de son commencement. En dépit de son hypocrisie, sa conduite d'aujourd'hui trahit la bassesse et l'atrocité de ses premiers penchans.

Et c'est à nous, républicains jeunes et purs, que l'on ose attribuer des désirs de meurtre et de désordres! Hommes à double face, regardez-vous donc, vous êtes tout couverts de sang.

On espère peut-être que nous courberons nos têtes et nos consciences sous le régime de terreur que l'on veut faire subir à la France. Qu'on se désabuse, nos consciences n'ont jamais cédé à aucun gouvernement, et il faudrait des mains plus fermes pour nous arrêter. En dépit de vos lâches persécutions, nous continuerons avec une persévérance digne d'elles la noble mission que nous nous sommes imposée.

Que le juste-milieu, qui n'ose plus se confier dans les baïonnettes de la ligne indignées du rôle pénible

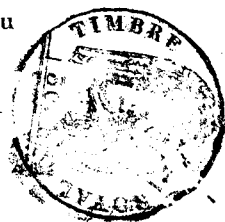
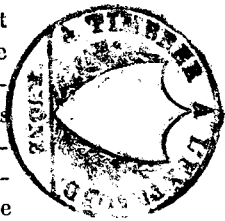
qu'on les force à jouer, organise ses bandes d'assommeurs, d'assassins gagés; qu'un d'Argout se mette à leur tête, et nous verrons si le peuple ne se lassera pas à la fin des brutalités du pouvoir, si les honnêtes gens ne s'indigneront pas de voir leur pays à la merci du plus monstrueux arbitraire, et s'ils voudront encore long-temps abandonner leur propriété, leurs personnes et celles qui leur sont chères, à des hommes qui violent audacieusement toutes les lois de l'humanité!

Si les assassinats du pont d'Arcole, si les mitrillades de juin n'ont fait qu'enflammer les ames vraiment républicaines et augmenter le nombre de nos soldats, de nouvelles persécutions ne serviront qu'à grandir encore notre cause et à mettre au grand jour la faiblesse du gouvernement.

## Nouveau procès de la Glaneuse;

ENVAHISSEMENT DE SES BUREAUX; POURSUITES CONTRE SES RÉDACTEURS ET CONTRE LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME.

En transcrivant dans notre dernier numéro les nouvelles qui nous annonçaient un conflit à St-Etienne, nous les avons fait suivre de cette réflexion qu'un système qui ne produisait partout que la guerre civile était intolérable. Dans un autre article, ayant pour titre : « TRAVAIL ET MISÈRE, » nous avons répété cette pensée si souvent émise, que les ouvriers, les prolétaires ne pouvaient espérer des améliorations vraies et durables à leur état de souffrance, que lorsqu'ils vivraient sous un gouvernement dont la forme permettrait que le peuple eût de véritables représentans, s'occupant réellement de ses intérêts. — Ce sont là de grandes vérités qui, par cela même qu'elles sont logiquement incontestables, ont besoin d'être souvent représentées, surtout par nous qui vivons au milieu d'une multitude de prolétaires et de bons citoyens. Cent autres journaux ont fait sur les mêmes sujets des réflexions plus ou



moins énergiques, aucun n'a été poursuivi. Mais la *Glaneuse*, cauchemar de nos aristocrates et de nos petits tyrans, ne pouvait impunément reproduire, quoique bien plus faiblement, cette accusation qu'elle avait, huit jours auparavant, jetée brûlante à la face du pouvoir. Il fallait un prétexte à une saisie nouvelle, on a pris celui-là! — Et la *Glaneuse* s'est vue de nouveau poursuivie.

Mais, ce n'était pas assez pour la rage de certains gens que nous connaissons parfaitement, et à qui nous ne renvoyons que pitié et mépris pour toute la haine qu'ils nous portent! N'ayant pas réussi à nous voir tomber, pendant les derniers événemens, dans aucun guet-à-pens, on a cherché, après l'orage, les moyens de se venger de nous. Dans le sein du conseil municipal, écoutez bien ceci, citoyens, dans cette assemblée chargée de régler les intérêts matériels de la cité, on a délibéré sur le point de savoir si, pour faire un exemple, il ne convenait pas de faire emprisonner les rédacteurs de la *Glaneuse*, et les membres du comité central du département du Rhône de la Société des Droits de l'Homme. Après débats, on est parvenu à en imposer aux plus passionnés, et la liberté nous a été conservée au grand dépit de ces derniers!

Une nouvelle occasion n'a pas tardé à se présenter. Dans un conflit qui a eu lieu à St-Étienne, entre les citoyens non armés et les soldats et les gardes nationaux, un homme qu'on ne connaît pas, a, par suite d'une défense exaspérée, donné la mort à un agent de police. Aussitôt, le juste-milieu a saisi avidement cette malheureuse circonstance, il a crié mensongèrement à l'assassinat, et a cherché à faire retomber sur le parti républicain tout entier des conséquences morales qu'il a traitreusement inventées. Mais il n'a pu faire des dupes. Par un machiavélisme dont le système du neuf août a seul donné des exemples, on a voulu essayer de faire réjaillir sur nous une partie du sang versé à St-Étienne; nous, qu'on n'a pas encore osé attaquer en face, parce qu'on sait qu'on n'aurait qu'à y perdre. On a donc voulu nous accuser d'avoir contribué à un fait que nous déplorons, qui s'est passé furtivement et seulement par suite de provocations de la police, à quinze lieues de nous! On a inventé un complot dit le complot de St-Étienne, et on a imaginé de dire qu'il y avait eu concert entre les républicains de cette ville et nous, dans le but de renverser le gouvernement qui existe.

Puis, nous ne craignons pas de vous le dire, hommes du pouvoir, parce que vous le savez aussi bien que nous, il y avait concert pour secourir les ouvriers de Lyon si vous aviez essayé de les attaquer; mais ce concert n'était pas partiel, il était général; c'était le résultat non d'un complot, on n'en fait plus, mais d'un élan tout sympathique qui avait partout saisi le peuple, dès qu'on lui avait dit: « Lyon se meurt de faim, et le pouvoir veut faire taire la faim en envoyant de la mitraille et des boulets sur la ville affamée. » Oui, au retentissement du premier coup de canon tiré par vous, toutes les villes de la France, du nord au midi, de l'est à l'ouest, se fussent levées à la fois pour anéantir les assassins d'une population souffrante. C'est là un fait dont il n'est plus permis de douter. Partout le rugissement populaire s'est fait entendre; lisez les journaux indépendans de la capitale et des départe-

mens, ils sont unanimes pour l'annoncer!.... Accusez donc, empoignez donc toute la France, si vous le pouvez; car tout entière, elle a conspiré contre vous!

S'il avait été facile de bâtir l'accusation de complot, il l'était bien moins d'en donner des preuves. On s'est donc mis en quête pour en trouver. Jeudi matin, toute la police de Lyon s'est divisée en détachemens qui ont marché escortés de serruriers, agens de police et gendarmes. Avant le jour, les bureaux de la *Glaneuse*, le domicile de chacun de nos rédacteurs et des autres membres du comité des Droits de l'Homme ainsi que quelques autres domiciles de patriotes, ont été envahis à la fois. — Les portes de nos bureaux ont été forcées, tous les placards, les secrétaires ont été enfoncés; rien n'a été laissé à sa place. La porte du domicile de l'un des membres du comité a été brisée, la serrure jetée en dedans. La cave même de celui-ci a été soigneusement fouillée. Partout les visites ont été faites avec l'attention la plus minutieuse pendant plusieurs heures: nulle part, on n'a trouvé ce qu'on cherchait. Chaque commissaire de police était porteur de mandats d'arrêt qu'il lui était facultatif d'exécuter; mais, honteux et confus, les agens du pouvoir n'ont eu qu'à se retirer. Pour ne pas sortir les mains absolument vides, pour ne pas encourir les reproches ou les soupçons de leurs supérieurs (déclaration de l'un d'eux), ils ont emporté quelques brochures qui se vendent chez tous les libraires, paperasses ou des objets complètement insignifiants.

Ainsi, le pouvoir s'est encore une fois fourvoyé: n'eût-il pas dû s'y attendre!... Voilà des actes révoltans que rien n'a pu justifier, et dont l'odieux retombe tout entier sur ceux qui les ont médités et ordonnés. Aussi, déjà aujourd'hui jeudi, n'est-il plus question du complot de St-Étienne; c'est contre l'Association des Droits de l'Homme qu'on se rabat. On va essayer probablement d'inventer un nouveau complot. Que nous importe! nous attendons sans la moindre inquiétude qu'on nous emprisonne, qu'on nous déporte même, si on le peut, nous n'en conserverons pas moins toutes nos pensées, toutes nos convictions; la vaste association à la direction de laquelle les suffrages de nos concitoyens nous ont proposés, n'en continuera pas moins aussi à marcher parfaitement.

Nous sommes donc bien tranquilles; nos ennemis ne le sont pas autant que nous.

— Nous apprenons que le citoyen Tiphaine a été arrêté. Son intimité avec des patriotes de St-Étienne est sans doute le prétexte de ces poursuites que rien ne peut justifier.

## Au Peuple.

O peuple! quand le fer sillonnait ta poitrine,  
 Était-ce pour qu'un jour l'insolente doctrine,  
 Dressant sur tes pavés un impudique autel,  
 Au cloître Saint-Méry proposât le cartel?  
 Quand la femme, quittant l'ombre du gynécée,  
 Mêlait au grand combat sa rêveuse pensée;  
 Quand tes jeunes héros, au baptême de feu,  
 Broyaient la monarchie et l'uniforme bleu;  
 Quand pour clore les chants de la grande épopée  
 Tu te levais au pied des marbres de Pompée,  
 Pensais-tu que si tôt l'ami de Washington  
 Eût relevé le trône en faveur d'un Bourbon?

Et] pensais-tu qu'un jour ton front de patriote  
Subirait le baiser du Juif Iscariote ?  
Que tes jeunes drapeaux, à l'image du coq,  
Se verraient exposés aux crachats de Vidocq....?  
Pensais-tu que ta gloire, au lieu des gémonies,  
Suerait péniblement le sang des agonies ;  
Et que pour effacer ton sanglant Mont-Lhéri,  
On l'eût marqué vivant au sceau du pilori?... .

Vois tous ces vermisseaux, nés de la fange immonde,  
Que juillet fit surgir à l'horizon du monde ;  
Ces noirs monopoleurs, de Mont-Rouge suppôts,  
Aiguisant pour ton sein le poignard des impôts ;  
Ces limiers que Toulon forme à sa grande hélice,  
Et qu'il jette affamés au préfet de police ;  
Vois tous ces Escobards, dont l'impudique front  
Ne revêtit jamais le carmin de l'affront,  
Qui, dardant sur ta gloire un venin qui la tue,  
A la colonne veuve ont rendu la statue ;  
Ces doctes épiciers, Tantaies du comptoir,  
Qui dressent à juin l'infurnal abattoir ;  
Vois tous ces députés, vassaux de la doctrine,  
Le ruban de la honne a sali leur poitrine !  
Lâches, aux pieds des rois ils jettent leur fusil !  
Traîtres, ils ont vendu leur mandat à Persil!...

Un pas, un pas encore — hommes du ministère —  
Un pas, et vous aurez allumé le cratère !  
C'est peu d'avoir ployé sous l'humide prison  
Le génie indigné d'un étroit horizon ;  
C'est peu d'avoir tué notre sœur Varsovie ;  
C'est peu d'avoir trahi la Belgique asservie,  
D'aiguiser les poignards du roi Charles-Albert,  
Du Miguel d'Italie, ou d'un royal Hébert.....  
Oui, c'est peu d'élever d'infemales Bastilles,  
D'éteindre à Saint-Michel la voix de nos Camilles!...  
L'heure de la vengeance est rare. — Mais aussi  
Nul ne blanchit jamais ce qu'un peuple a noirci!...

Voilà ce qu'ils ont fait ! Mugisse la tempête !  
Le sang qu'ils ont versé retombe sur leur tête !  
Ce sang, il a crié comme le sang d'Abel.  
Peuple ! ils sont morts pour toi, les soixante, nos frères,  
Et morts en allumant les torches funéraires  
Qui doivent consumer la royale Babel !...

Leur sang a sur les murs gravé ton Décalogue,  
Du drame ils ont joué le sublime prologue :  
A toi d'entrer en scène, ô peuple grand et fort !  
A toi de recueillir une sainte pensée,  
Peuple, a toi d'achever la lutte commencée  
Par un brusque et sanglant effort !

Tu marches à l'égal de la cité romaine,  
De l'Europe tu fis un vaste et beau domaine,  
Et vis trembler les rois à l'aspect de tes rangs.  
Ajoute encore un chant à ta grande épopée,  
O peuple ! que le fer de ta brûlante épée  
Brise l'armure de tyrans !

Oui ! qu'il mugisse encor le torrent populaire !  
Qu'il roule impétueux le flot de la colère,  
Ce flot qui tant de fois heurta les royautés !  
Ce flot qui, surgissant à la voix de Camille,  
Broya les fondemens de la vieille Bastille  
Et ses ramparts ensanglantés!...

J. A. TOUBIN.

Les assises du département du Rhône vont s'ouvrir le  
trois mars, sous la présidence de M. Badin, qui sera as-  
sisté de MM. Balleydier et Bregnot-du-Lut, conseillers.  
Plusieurs procès de presse seront portés devant le jury.  
La *Glancuse* doit se défendre, le 12 mars, sur l'accu-  
sation portée contr'elle à propos d'un article sur les é-

vénemens de novembre, publié au dernier anniversaire  
de ces funèbres journées. Dans cette affaire peu impor-  
tante, au fond, vis-à-vis de nous, mais grave pour les  
citoyens en général, en ce qu'elle ramènera peut-être  
les souvenirs sur les faits de 1831, notre défense sera  
présentée par M<sup>e</sup> Michel-Ange Périer. Quant à notre  
second procès, nous ne savons pas encore si l'achar-  
nement que MM. du parquet mettent ordinairement dans  
les poursuites contre nous, les portera à nous donner  
une autre place dans les audiences de la même session.  
— La vente des écrits démocratiques dans les rues doit  
donner lieu aussi à quatre ou cinq procès au moins. On  
n'a pas oublié combien les motifs de ces derniers sont  
puérils : on sait aussi que c'est à eux que M. Chega-  
ray a dû les vertes remontrances que son parti même  
lui a adressées.

C'est donc encore au jury que la presse républicaine  
va demander justice. Ses juges ont été choisis avec soin  
par le représentant du pouvoir. Est-ce à dire pour cela  
qu'ils se feront les exécuteurs aveugles des volontés de  
ceux auxquels ils doivent les fonctions dont ils seront re-  
vêtus, de ceux qui veulent tuer indistinctement toute li-  
berté de presse, arrêter toute émission d'une pensée in-  
dépendante, de ceux enfin qui veulent bâillonner la  
France patriote pour pouvoir ensuite l'assommer plus ai-  
sément ? Oh ! non, le supposer serait une injure trop  
grave pour les jurés, et nous sommes loin de penser à  
le faire.

Si on examine l'institution actuelle du jury, on sera  
convaincu qu'elle n'est entre les mains du pouvoir qu'une  
arme contre la liberté ! Il est vrai que cette arme ne  
joue pas à son gré, qu'il a eu fort souvent l'occasion de  
s'en plaindre ; aussi, pense-t-il à la modifier à son pro-  
fit ; mais toujours est-il que même telle qu'elle est au-  
jourd'hui, il la considère comme lui appartenant tout-  
à-fait. Parmi les aveux ou les déclarations du juste-mi-  
lieu, que nous enregistrons avec soin pour qu'ils puis-  
sent servir, s'il y a lieu, dans l'avenir, nous trouvons  
ces phrases que le *Courrier de Lyon*, organe si fidèle  
de ce misérable parti, publiait naïvement dans son nu-  
méro du 23 novembre 1833 : « ..... A la guerre comme  
à la guerre ; à vous, Républicains, les émeutes, les ré-  
voltes à main armée ; à nous qui ne pouvons ni conspi-  
rer, ni faire d'émeutes contre vous, à nous LES TRIBU-  
NAUX ; à nous les lois RÉPRESSIVES ; à nous le droit EXCLU-  
SIF de vous juger!.... »

Certes, on ne peut rien dire de plus clair. Ainsi, d'a-  
près le *Courrier de Lyon*, tout homme qui ne pense pas  
comme le pouvoir et qui est traduit par lui devant les  
tribunaux ou devant le jury, est traîné devant ses ENNE-  
MIS, soumis au jugement passionné et partial de ses  
ENNEMIS!... Oh ! le *Courrier de Lyon* doit en avoir menti,  
ou l'ombre même de la justice ne se trouve plus parmi  
nous ; nous nous laissons stupidement régir par la seule  
force brutale. Après avoir laissé à des hommes le droit de  
nous poursuivre, nous leur permettons encore, non  
de nous faire juger, mais de nous faire CONDAMNER. Est-  
ce donc là une société civilisée?... .

Mais le juste-milieu se trompe : le jury l'a prouvé en  
jugant le plus souvent avec une indépendance cons-  
cencieuse, et en prononçant moins rarement contre le  
pouvoir que contre les accusés. C'est ainsi que fera ce-  
lui devant lequel la presse lyonnaise va comparaître pro-  
chainement ; nous en avons la conviction ! Bonne foi,

conscience, c'est là, pour notre compte, tout ce que nous demandons à nos juges. Nous devons l'obtenir! — Donc, nous sommes sûrs du succès.

Après le jury, d'ailleurs, il est un autre juge dont les arrêts sont bien moins effaçables: c'est l'opinion publique, véritable cour suprême devant laquelle viennent comparaître, accusés, accusateurs et juges! C'est à ce tribunal qui prononce en tous temps, en tous lieux, que les victimes de la partialité en appellent, et c'est de lui aussi que chacun est sûr d'obtenir la justice qui lui est due.

Voici les noms de MM. les Jurés qui siégeront à la prochaine session de la cour d'assises de Lyon :

Benoit Godard, marchand rouennier, électeur, demeurant à Lyon, rue Grenette, n. 26. Pierre-Marie-Auguste Flachéron, marchand mercier, électeur, demeurant rue Mercière, n. 18. Charles-Alphonse Caron, architecte, électeur, demeurant à Lyon, rue St-Joseph, n. 4. Clément Oray, marchand lingier, électeur, demeurant à Lyon, grande rue Mercière, n. 29. Jacob Boulachon, commissionnaire, électeur, demeurant à Lyon, quai St-Clair, n. 4. Jean-Claude Burel, marchand fabricant, électeur, demeurant à Lyon, quai St-Benoît, n. 51. Jean Dupoizat, teinturier, électeur, demeurant à la Guillotière, cours Bourbon. Jean-Baptiste Lardelier, propriétaire, électeur, demeurant à Bes-senay, canton de l'Arbresle, Jean-Mathieu-Auguste Baron, marchand de vin en gros, électeur, demeurant à Lyon, quai St-Vincent, n. 62. Michel Burtin, marchand toilier, électeur, demeurant à Lyon, petite rue Longue, n. 6. Jean-Vincent Brullé, marchand de soie, électeur, demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillot, n. 31. Claude Ravier, confiseur, électeur, demeurant à Lyon, rue Poulailherie, n. 18. Jean-Baptiste Bonnet, propriétaire, électeur, demeurant à Chaponost, canton de St-Genis. Barthélemy Lyonnet, épiciier en gros, électeur, demeurant à Lyon, rue de la Gerbe, n. 12. Ant. Lafont-Gaudet, marchand de vin, électeur, demeurant à Villié, canton de Beaujeu. André-Gaspard Jordan, propriétaire, électeur, demeurant à Lyon, place de l'Herberie, n. 2. Jacques Mathevon, marchand fabricant, électeur, demeurant à Lyon, rue Basseville, n. 7. Jean-Marie Sargnon, propriétaire électeur, demeurant à Amplepuis, canton de Thizy. Joseph-Horace Elisabeth Sain, notaire, demeurant à Lyon, place de la Comédie. Mathieu Desgaches, marchand drapier, électeur, demeurant à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n. 13. Jean-Benoît Cabaud, avoué licencié, demeurant à Lyon, place St-Jean, n. 8. Louis-Rose Gindre, marchand fabricant, électeur, demeurant à Lyon, place Croix-Paquet, n. 6. Gabriel Boulot, chauxfourneur, électeur, demeurant à la Guillotière, rue Bayard, n. 5. Antoine Allemand, marchand de vin en gros, électeur, demeurant à la Guillotière, Grande-Rue, n. 7. Jean-Antoine Jourdan-Miliez, rouennier, électeur, demeurant à Lyon, rue Grenette, n. 21. Pierre Forest, fabricant, électeur, dem. à Tarare. Jean-Pierre Pignatier aîné, commissionnaire, électeur, demeurant à Lyon, rue Ste-Marie, n. 5. Louis Hénon, directeur de la pépinière, membre de la société d'agriculture, demeurant à Lyon, quai de l'Observance. Etienne-Angélique marquis de Noblet, propriétaire, électeur, demeurant à St-Symphorien. Jean-Joseph-Antoine Mouton, propriétaire, électeur, demeurant à Lyon, rue du Théâtre n. 2. André Mariéton, marchand drapier, électeur, demeurant à Lyon, place du Théâtre, n. 2. Jean-Claude Rossignol, troubleur d'huile, électeur, demeurant à Vaise, rue Royale, n. 71. Philippe Benoit, membre de l'Académie de Lyon, y demeurant, rue des Feuillans. Benoit Pierron fils, géomètre de cadastre, électeur, demeurant à Favigny, canton de l'Arbresle. César-Thermidor Beau-court, négociant, électeur, demeurant à Lyon, rue Belle Cordière, n. 10. Philippe-Gorge Million, propriétaire, électeur, demeurant à Lyon, rue Bât-d'Argent, n. 9.

#### Jurés supplémentaires :

Jean-Baptiste Dassier, marchand de sel, électeur, demeurant à Lyon, rue Stella, n. 3. Joseph Péronnet, dit Périnard, horloger, électeur, demeurant à Lyon, rue de la Monnaie, n. 14. Joseph-Charles Mollard, maître de poste aux chevaux, électeur, demeurant à Lyon, rue Boissac, n. 9. Benoit-Louis Gautier, propriétaire, négociant, électeur, demeurant à Lyon, rue Lafont, n. 8.

Nous avons reçu de M. Roux, artiste du théâtre des Célestins, une lettre sur l'abus de pouvoir dont il vient d'être victime à l'occasion de la représentation donnée à son bénéfice. — L'abondance des matières nous force à renvoyer l'insertion de cette lettre à notre prochain n.°.

#### Représentation au bénéfice de M. Roux.

La représentation a été brillante, bien qu'elle n'eût pas tous les éléments de succès sur lesquels nous comptions ainsi que le public.

— La pièce *Fifi le Coq* ou la *Visite Domiciliaire*, annoncée depuis huit jours sur l'affiche, n'a pas été jouée, et il n'en faut accuser ni l'administration théâtrale, ni le bénéficiaire, ni les artistes qui, tous, avaient leur rôle, mais bien le veto de la police. — La pièce qui s'est jouée et se joue encore à Paris, a été interdite à Lyon en vertu d'un article de la charte de 1830, qui dit que la censure est abolie et ne pourra plus être rétablie.

*Fifi le Coq* a été remplacé par la reprise du *Bénéficiaire*. — Tout le monde connaît les traverses du pauvre *l'Essoufflé*. Pourquoi l'auteur n'a-t-il pu détailler toutes les misères, tous les obstacles qui entravent une représentation à bénéfice; il y en a bien d'autres, vraiment, que les rhumes d'acteurs et les caprices de danseuses. Oh! si l'auteur avait fait entrer en compte les volontés immuables de MM. Prat, Rousset et autres censeurs au petit pied, et qu'il eût mis ces messieurs en scène, on aurait ri davantage encore, je vous assure. M. Breton a été d'un comique achevé dans le rôle de *l'Essoufflé*, et a été fort bien secondé par les autres artistes. M. Joanny, en gentleman, est fort drôle.

*La Conspiration de Cinq-Mars* est un drame colossal (au moins quant à salongueur). Dans le drame comme dans le roman historique de M. Alfred de Vigny, apparaît en première ligne la grande figure de Richelieu, de cet homme de fer qui domine tout son siècle; un de ces êtres extraordinaires que la providence moule tout exprès à une époque donnée, et dont elle se sert comme d'un levier pour remuer le monde. La féodalité avait achevé son rôle; elle demeurait debout, forte encore, puissamment organisée; elle était là comme un obstacle au développement d'une civilisation meilleure, et les desseins de Dieu devaient s'accomplir. — Louis XI avait porté les premiers coups à la féodalité; pour achever l'œuvre, pour abattre cette institution formidable, pour couper les vieilles et vigoureuses racines qu'elle avait poussées sous le sol, il fallait une main comme celle de Richelieu, et Richelieu parut. — Charlemagne, Louis XI, Richelieu, Cromwel, Robespierre, Napoléon, furent tous des hommes de nécessité, hommes de destruction, marqués du sceau de la providence, destinés par elle à balayer sur la route de l'humanité les obstacles qui arrêtaient sa marche et lui barrent le passage. Ceux-là firent par le fer et le feu ce que d'autres firent par la parole.

Le caractère principal est bien tracé dans la pièce ainsi que celui de Louis XIII. Déjà Victor Hugo avait dessiné vigoureusement ces deux caractères dans *Marion Delorme*, drame où les exigences de la censure n'avaient pas permis de mettre en scène le cardinal, et où, pourtant, l'action de ce personnage se faisait continuellement sentir. Après lui, c'est incontestablement à M. de Vigny, plutôt qu'à l'auteur de la pièce, qu'est dû le mérite de leur création. — Cinq-Mars est dans ce drame un fort agréable portrait de fantaisie dont le caractère manque tout-à-fait de vérité historique; quant à l'action, elle est tout-à-fait nulle, et la longueur interminable de la pièce rend ce défaut plus sensible encore.

Toutefois, l'ouvrage a été sauvé par les soins que l'administration a apportés à sa mise en scène, la pompe des décors, l'éclat éblouissant des costumes, et aussi par le jeu des acteurs. — M. Prudent a compris le caractère de Richelieu, et rendrait mieux ce personnage s'il le jouait d'une façon moins prétentieuse; M. Danguin s'est montré habile comédien dans le rôle difficile de Louis XIII; M. Rousseau a joué Cinq-Mars avec un ton exquis et surtout avec ame. Les personnages secondaires sont aussi joués d'une manière fort satisfaisante. — Au total, la pièce a réussi et aura sans doute un assez bon nombre de représentations.



## ANNONCES.

**M. J. Lazoski,**

Professeur de chimie et membre de l'Académie royale des Sciences,

Avait fixé son départ au 15 février, mais les nombreuses visites qu'il a reçues l'ont obligé de retarder son départ; ayant quitté son domicile, il prévient le public qu'il est logé, pour quelques jours seulement, à l'hôtel du Forez, rue St-Dominique, où il continuera à donner des leçons et à vendre son ouvrage de Chimie pour la fabrication des liqueurs et vins en général, au prix de 1 f., et la recette pour fabriquer la bière à 40 centimes la cruche sans aucun ustensile; elle a la couleur, l'odeur et la mousse comme tout autre bière. Il peut garantir sa conservation six mois et plus; le prix de la recette est de 20 fr.

Depuis sept mois que M. Lazoski est à Lyon, il ose espérer qu'il a bien gagné la confiance publique, puisqu'il reçoit journellement des félicitations sur sa manière de fabriquer la bière et les liqueurs en général. Les personnes qui désirent en profiter, sont priées de se présenter le plus tôt possible.

J. FERTON, l'un des gérants.